

Note stratégique

Chaire Patrimoines communs et facilitation stratégique

La dégradation de la biosphère et de son habitabilité inquiète et déstabilise les entreprises, les territoires et nos sociétés. Elle met en cause l'ensemble de nos fonctionnements et de nos actes individuels et collectifs. Face aux problèmes et aux risques qui en résultent, les approches scientifiques, économiques, technico-administratives apportent un concours indispensable. Cependant, la spécialisation et la parcellisation des savoirs, des compétences et des champs de responsabilité aboutissent à des réponses nécessairement partielles et limitées au regard du caractère souvent complexe et multi-acteurs des configurations rencontrées.

L'approche patrimoniale et la facilitation stratégique partent de l'intuition, vérifiée dans l'action, que c'est par la rencontre et la mise en place des conditions d'un dialogue constructif entre les différentes logiques et acteurs en présence qu'une réponse complémentaire peut être développée. Elles visent à identifier la faisabilité, les conditions et les moyens d'une prise en charge renouvelée des problèmes et des projets complexes et multi-acteurs, grâce à une coopération renforcée du plus grand nombre possible des acteurs concernés. Elles s'emploient à faire émerger, par-delà les différences apparentes sinon les divergences, des accords de vision et des marges de manœuvre grâce auxquels les différents acteurs peuvent s'engager à nouveaux frais, chacun à son niveau et avec ses moyens spécifiques, afin de stabiliser l'état du vivant, voire de le restaurer et de l'améliorer. En identifiant ce qui peut faire « patrimoine commun » entre les différents acteurs d'une configuration donnée, des préoccupations convergentes, des synergies insoupçonnées et des horizons d'action novateurs peuvent émerger. En général, ces possibles convergences entre acteurs disparates ne vont pas de soi : elles supposent une véritable science et un art exigeant de la facilitation, qui sont conçus et mis en œuvre depuis plusieurs décennies en rapport avec des problématiques très diversifiées dans le domaine du vivant.

L'origine du projet

Le développement de l'approche patrimoniale et des métiers de la facilitation stratégique, initié à AgroParisTech par Henry Ollagnon avec la création de l'UFR « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales », s'est fait dans une certaine discrétion. Néanmoins, en l'espace de quelques décennies de pratiques et d'expériences accumulées, de solides fondations ont été posées :

- un corpus **conceptuel**, celui d'une épistémologie problématique, systémique et stratégique ;
- un corpus **scientifique** riche de 8 thèses de doctorat, de 3 HDR (habilitation à diriger des recherches) , de la publication d'ouvrages et d'articles ;

- un corpus **procédural** (méthodes, outils et savoir-faire) qui s'enrichit constamment ;
- un corpus **pédagogique** pour former aux concepts, procédures et métiers de l'approche patrimoniale et de la facilitation stratégique ;
- la constitution d'un **réseau de professionnels** (Union Professionnelle des Facilitateurs en Stratégies Patrimoniales nommée InterFaS), garant du référencement des savoir-faire et des savoir-être propres à la facilitation stratégique ;
- un corpus considérable d'**interventions concrètes** réalisées auprès de commanditaires très diversifiés ;
- un **réseau de collectivités, d'entreprises et d'associations engagées**, d'une manière ou d'une autre, dans la facilitation de l'action en commun dans différents territoires.

Convaincus par les résultats de l'approche patrimoniale et de la facilitation stratégique et leur potentiel face aux configurations complexes et multi-acteurs auxquelles de nombreux acteurs se retrouvent de plus en plus confrontés, AgroParisTech, l'UNCPIE et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont décidé de porter ensemble un projet de chaire « Patrimoines communs et facilitation stratégique », hébergé et accompagné par la Fondation AgroParisTech.

Trois leviers de changement majeurs de nos démarches

S'appuyer sur un diagnostic et une perspective profondément renouvelés : l'humain regradateur de la qualité du vivant

L'approche patrimoniale et la facilitation stratégique sont nées dans l'action, par confrontation avec des situations concrètes d'impossibilité ou de grande difficulté à agir de la part des pouvoirs publics comme des acteurs privés. L'examen attentif de ces situations, des acteurs en présence et des relations qu'ils entretenaient avec les problèmes rencontrés et entre eux a permis de poser un diagnostic novateur, toujours d'actualité. C'est la nature même des problèmes ou des projets considérés qui défient les modes d'action habituels ; c'est le caractère circulant des réalités considérées et leur *nature transappropriative* – qui intègrent les influences positives et négatives des gestions individuelles et collectives – qui en constitue le défi majeur.

Cette relecture du problème a plusieurs conséquences pratiques. Elle permet de quitter une posture de jugement ou de désignation de coupables qui disparaissent à mesure qu'on les cherche. Elle ouvre sur un tout autre horizon au sujet de la crise écologique que celui classiquement proposé : au lieu de considérer l'anthropocène comme une fatalité ou la résultante de l'*hubris* des humains, elle donne à voir que les sociétés humaines ont toujours été capables d'œuvrer pour orienter activement les dynamiques du vivant, de manière à en maintenir et même en augmenter les qualités et les potentialités. Dès lors, *la perspective de communautés de projets capables de re-grader ou d'a-grader la qualité du vivant devient réaliste.*

Mobiliser des approches et outils éprouvés pour structurer des communautés de projet

Afin de favoriser l'émergence et l'organisation de communautés de projet visant à regrader la qualité du vivant, *un ensemble de démarches, techniques et savoir-faire spécifiques* ont été développés au fil du temps par l'approche patrimoniale et les praticiens de la facilitation stratégique. Ces approches et ces outils visent à mobiliser ou à remobiliser des acteurs devenus discrets, indifférents ou n'ayant jamais été invités à prendre part à la gestion de dimensions transverses, propres aux dynamiques du vivant. Ils s'emploient à cerner précisément les préoccupations et les motivations

profondes des différentes parties concernées, de manière à repérer les conditions et les moyens d'une co-action des différents acteurs, dans laquelle chacun puisse trouver son compte, tout en trouvant un avantage à contribuer à des enjeux d'intérêt commun.

En d'autres termes, cela revient à faire un véritable travail d'harmonisation entre une pluralité d'acteurs opérant dans différents domaines d'action et, souvent, à différentes échelles ; l'harmonisation ne devant pas se comprendre comme simplification, nivellement et uniformisation autour d'un accord minimaliste, mais bien comme un *travail patient et subtil de composition et de contractualisation entre des êtres, des logiques et des énergies disparates*.

Activer des leviers de changement à toutes les échelles d'action

La visée générale de ces démarches ne se limite pas à une échelle locale. Certes, de nombreux projets ayant fait appel à l'approche patrimoniale ou à la facilitation stratégique ont été développés à une échelle mésoterritoriale, ni trop proche du terrain ni trop éloignée de celui-ci. Œuvrer à la constitution de communautés de prise en charge suppose de pouvoir réunir physiquement des acteurs et de s'appuyer sur leur interconnaissance ou en tout cas leur relative proximité pour révéler de potentiels intérêts communs et favoriser des synergies effectives.

Cependant, en s'appuyant sur ces communautés de prise en charge locale, les praticiens de la facilitation stratégique ambitionnent aussi de contribuer à la gestion de problématiques et de projets régénérateurs du vivant d'échelle globale. Il s'agit en fin de compte *d'activer les capacités micro-macrosystémiques des différents acteurs, à quelque échelle d'action qu'ils se trouvent*. Les acteurs locaux sont ainsi invités à penser leur action locale comme étant susceptible de contribuer positivement à des qualités et enjeux globaux ; quant aux institutions et décideurs publics et privés, ils peuvent trouver, en soutenant l'effort des communautés locales et territoriales, une manière de jouer sur des leviers concrets et essentiels d'une regradation, par la base, de la qualité du vivant.

Cinq grands domaines d'expérience accumulée depuis une cinquantaine d'années dans de multiples territoires

Construire et piloter des équilibres territoriaux

Après l'époque des Trente Glorieuses et de « l'aménagement » et du « développement » des territoires, il est temps de repenser la nature des territoires, ainsi que la relation qu'entretiennent avec eux les acteurs. Agrandissement de routes, implantation de zones commerciales et d'infrastructures énergétiques, installation de plateformes logistiques et de datacenters, travaux hydrauliques et remembrements de terres agricoles ne vont plus de soi et suscitent des tensions vives, voire des rejets massifs. Les arguments de l'emploi, du gain de temps, du progrès économique et social ne suffisent plus à convaincre.

Dans un contexte de crise écologique aigüe, des motivations et des expressions toujours plus fortes structurent la contestation : détournement des ressources naturelles au profit de quelques-uns ; insuffisante prise en compte des entités autres qu'humaines (écosystèmes, espèces, paysages...) ; dégradation de qualités essentielles à l'identité et à la cohésion du territoire et de ses habitants. Les institutions administratives et publiques et les entreprises sont généralement démunies pour faire face

à cette contestation croissante et multiforme. Elles ont souvent du mal à cerner les raisons qui la sous-tendent, et encore plus de difficultés à piloter les interactions multiples et subtiles entre les différentes composantes des territoires que ces réactions impliquent.

En somme, aujourd'hui, le territoire relève de moins en moins de l'espace à aménager et à développer pour les seuls intérêts humains. Il s'apparente de plus en plus à une entité vivante et dynamique ; une entité composée d'éléments disparates, humains et non-humains, qu'il importe d'articuler positivement afin que les potentialités du territoire puissent pleinement s'exprimer dans la durée et à différentes échelles. La bascule est importante : il ne s'agit plus seulement d'élaborer un ou des projets de territoire, mais de concevoir le territoire-comme-un-projet, sinon un dessein, à construire en commun.

De la plaine de Versailles au plateau de Saclay en passant par le Haut-Béarn ou encore les Marais Atlantiques, nous avons à notre actif plus de vingt-cinq années de pratiques, de savoir-faire et d'expériences dans le domaine de la diplomatie territoriale et de la gestion fine des équilibres territoriaux. Des institutions patrimoniales réunissant différents collèges d'acteurs ont montré qu'elles permettaient de conduire des projets complexes et adaptatifs, en associant des collectifs pluriels pour une gestion harmonieuse des dynamiques territoriales.

Dépasser la seule logique de la norme pour une meilleure gestion des pollutions diffuses et de leurs effets

Nos sociétés réalisent que tous les compartiments du vivant subissent une pollution diffuse généralisée par des particules que l'on retrouve dans l'eau, les sols, les nuages, la biodiversité et même les corps humains. Tandis que des liens sont envisagés ou établis entre santé environnementale et santé humaine, ces molécules jettent un doute sur l'innocuité de l'air que l'on respire, de l'eau que l'on boit, des produits alimentaires que l'on mange, des territoires où l'on vit.

Face à ces préoccupations insistantes, les pouvoirs publics, les acteurs économiques, peinent à trouver des réponses rapides, efficaces et rassurantes. Les résultats des études ayant servi à la définition des seuils normatifs et des autorisations de mise sur le marché sont mis en cause par de nouvelles recherches permettant une meilleure connaissance du cycle de vie des molécules : leur dégradation en métabolites non étudiés, leur caractère circulant et combinatoire (« effets cocktails »), leurs effets complexes sur le vivant. Toutefois, la science actuelle n'est méthodologiquement pas suffisamment outillée pour se prononcer avec certitude sur ces effets, dans un contexte de multifactorialité et d'exposition chronique. Il faut parfois le temps long de l'épidémiologie pour que les choses se clarifient et que les pouvoirs publics tranchent. Dans l'attente, les controverses enflent, des acteurs s'affrontent et parfois radicalisent leurs stratégies. La société perd confiance.

L'apparition d'effets subnormatifs sur la santé et l'environnement met les pouvoirs publics devant un choix cornélien. Ils peuvent décréter des normes plus contraignantes, voire l'éviction complète de la molécule concernée, mais cela place souvent certains acteurs devant des difficultés techniques ou économiques fortes. Ils peuvent aussi appeler à la prudence et aux efforts volontaires, mais alors cela les conduit à un discours paradoxal : « Respectez la norme, elle vous protège ; mais ne la respectez pas, divisez-la par deux, on ne sait jamais... ». Position qui les déqualifie et mine la confiance que la société leur accorde.

Ainsi, une gestion par la norme qui ferait l'économie de la rencontre et de la négociation entre acteurs a toutes les chances de conduire à des situations conflictuelles et à des impasses où de

multiples dégradations de qualité se poursuivent. Depuis trente ans, les diverses interventions que nous avons conduites sur les pesticides, la santé-environnement mais aussi la vie en territoires contaminés par la catastrophe de Tchernobyl ont montré qu'il était possible d'organiser des processus diplomatiques où les différentes parties prenantes dialoguent, apprennent à connaître leurs logiques et leurs contraintes respectives, tissent une compréhension fine des gestes, pratiques, techniques et choix qui contaminent ou décontaminent plus ou moins, et composent finalement ensemble des réponses situées pour faire « au mieux » en l'état des connaissances et des techniques.

Accompagner les transitions agroécologiques en refondant le lien agricultures-sociétés-territoires

Les gestionnaires de proximité du vivant que sont notamment les agriculteurs et les éleveurs, les vignerons, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs travaillent au quotidien avec la nature et la façonnent de facto. Ils sont tout particulièrement concernés par la nécessité de participer à la construction et au pilotage d'équilibres qui permettent simultanément de gérer et de valoriser durablement la « nature ». Pour autant, la mise en œuvre de la transition agroécologique se heurte à de nombreux obstacles, notamment organisationnels, du fait de la complexité du vivant, de la complexité des systèmes agricoles et alimentaires et de la multiplicité des acteurs impliqués à différentes échelles de responsabilité.

Au sortir de la guerre, les acteurs agricoles et alimentaires ont développé leurs propres organisations et modes d'action spécifiques afin de répondre aux enjeux du moment ; performants hier, ces dispositifs atteignent aujourd'hui leurs limites. Ainsi, la structuration en filières des acteurs économiques, qui paraissait indispensable à la transition agricole pour coupler mise en œuvre de changements de pratiques agricoles et valorisation économique, constitue aussi un frein à une gestion plus systémique et « multiperformante » des ressources naturelles. Devenu hégémonique, ce modèle d'organisation est à l'origine de verrous systémiques qui tendent à renforcer l'hyperspécialisation des systèmes agricoles, en raison notamment de l'homogénéisation et de la standardisation des processus de production.

Nos interventions ont permis de mieux comprendre ces blocages et de repérer des moyens de les lever ; elles ont permis de créer et de faire vivre des dispositifs où les agriculteurs s'organisent non plus seulement entre eux, avec leurs filières, mais aussi avec les autres acteurs des territoires ruraux et avec les autres acteurs de la société. Par ces démarches innovantes, il a été possible de sortir du débat stérile opposant la (sur)exploitation de la nature à sa préservation et de montrer que les agriculteurs, en prenant l'initiative sur des questions qui intéressent la société, peuvent apporter des savoirs et des savoir-faire essentiels et des méthodes qui changent vraiment la donne pour tous.

Par exemple, nous avons accompagné et facilité des démarches agricoles et territoriales dans le Ségala Limargue (Lot) ; contribué à relayer la redynamisation du tissu agricole et réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés, en Biélorussie ou aux Antilles ; aidé à décloisonner la façon d'aborder la question de l'accueil et du renouvellement des générations en agriculture dans le Massif central avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs. Nous avons aussi accompagné des organisations agricoles nationales, opérateurs majeurs des transitions agricoles et alimentaires attendues, dans l'amélioration de leurs relations avec le reste de la société, afin de trouver des réponses aux problèmes sur lesquels elles butaient : Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPB) pour améliorer les relations maïs-société-territoire ; Fédération Nationale des Corps Gras (FNCG) pour retravailler de façon ouverte les multiples potentialités des oléoprotéagineux français ; Interprofession des céréales françaises (Intercéréales) pour améliorer une « multiperformance des

exploitations céréalières », qui soit créatrice de valeurs pour les exploitants, leurs filières et leurs territoires...

Passer d'une gestion collective à une véritable gestion en patrimoine commun de l'eau

La France est probablement l'un des pays ayant développé le plus de mesures et de dispositifs en matière de gestion de l'eau. Pourtant, si les grandes sources de pollutions ponctuelles (industries, stations d'épuration des collectivités) ont été traitées et réduites, la situation reste très préoccupante en ce qui concerne les pollutions diffuses (produits phytosanitaires et leurs métabolites, produits de la dégradation des médicaments, PFAS, etc.). À ces questions de qualité de l'eau s'ajoutent des tensions croissantes sur la ressource en eau et son partage, dans un contexte de changement climatique où le régime des précipitations alterne sécheresses marquées et épisodes d'inondation.

La loi sur l'eau de 1964 a constitué un grand progrès et une innovation par la mise en relation des différents acteurs dans une entité pertinente pour l'action, les grands bassins hydrologiques. Avec la seconde grande loi sur l'eau de 1992, le législateur en est cependant resté à la mise en place d'une gestion collective de l'eau, alors même que l'article 1 de cette loi – « l'eau est le patrimoine commun de la nation » – incitait à une plus grande ambition. Ainsi les Commissions locales de l'eau (CLE), si elles réunissent bien l'ensemble des catégories d'acteurs, demeurent des enceintes assez formelles, sollicitées pour donner un avis et valider des décisions, plutôt que des instances de co-construction d'un projet de territoire de gestion de l'eau. Les politiques publiques relatives à l'eau n'ont pas été conçues pour assurer une implication continue, volontaire, efficace et coordonnée de tous les acteurs agissant dans le bassin versant : elles parviennent jusqu'à un certain point à organiser du « décider ensemble » sans pouvoir atteindre une prise en charge de la qualité de l'eau de chaque acteur à son niveau et avec les autres.

L'enjeu essentiel consiste donc à rendre effective l'implication active de la société au sens large dans la gestion de l'eau. Dans ce domaine, nous avons une expérience très approfondie, qui s'appuie sur les travaux fondateurs d'Henry Ollagnon autour de la nappe d'Alsace et du bassin de la Sèvre Nantaise. S'y ajoutent : des démarches sur des bassins versants pour passer d'une approche centrée sur la rivière (contrat de rivière) à une approche s'élargissant au bassin versant et à de nouveaux acteurs (rivière Ardèche, fleuve Charente) ; une démarche approfondie en situation de crise extrême, celle du barrage de Sivens en 2014, remettant en cause le processus de décision publique ; la facilitation de Plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE).

S'appuyer sur les motivations des acteurs pour une implication renouvelée en faveur de la biodiversité

L'une des réponses majeures au déclin et à l'altération de la biodiversité reste la protection d'espaces excluant l'humain. Si cette modalité s'avère efficace, parfois même indispensable, elle montre aussi de sérieuses limites. Par exemple, lorsqu'elle se concentre sur une espèce ou un milieu en particulier, elle peut engendrer une hiérarchie insidieuse entre biodiversités extraordinaire et ordinaire. Quant aux dispositifs de libre-évolution, ils peuvent générer de la conflictualité avec des populations qui se sentent dépossédées de leur territoire et finissent par être démotivées à agir pour la biodiversité. Une autre grande approche consiste à favoriser les continuités écologiques dans une optique de planification, au travers notamment des trames vertes, bleues, puis noires, blanches ou brunes. La mise en place de ces trames peut non seulement se confronter à d'autres enjeux territoriaux – par exemple, la production énergétique dans le cas des barrages hydroélectriques, ou la sécurité

dans le cas de l'extinction de l'éclairage public –, mais aussi aux appropriations publiques et privées et, ainsi, générer du conflit.

En complément de ces outils et dispositifs, nos approches cherchent à partir des motivations des acteurs, pour faire en sorte que ces derniers prennent mieux en charge la biodiversité en lien avec l'ensemble des autres dimensions qui sont importantes pour eux.

Plusieurs démarches patrimoniales ont été conduites sur la question de la biodiversité ou des sujets connexes comme le bocage. Dernièrement, cette approche a retenu l'attention de l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre de son programme d'atlas de la biodiversité communaux ou communautaires (ABC), qui vise non seulement à accroître les connaissances naturalistes mais aussi à mobiliser et à agir autour de la biodiversité. L'OFB a considéré que cette démarche de mobilisation d'acteurs était intéressante, alors qu'il lui est souvent difficile, de son point de vue, de mobiliser au-delà d'un « public de convaincus ». L'OFB a financé, pour la première fois, un ABC, celui de la Communauté de communes Plaines et Monts de France (Seine et Marne). L'ABC a démarré par un audit patrimonial visant à recueillir les expertises d'une quarantaine d'acteurs – élus, acteurs économiques parmi lesquels le monde agricole, des carriers, des centres d'enfouissement technique, Aéroports de Paris, une entreprise de valorisation de terres excavées du Grand Paris etc., associations, fédérations des chasseurs et de pêche, services de l'État, agents des collectivités ... – et à les mobiliser tout au long de l'ABC, au travers notamment d'une instance de co-construction. Des groupes de travail vont prochainement être mis en place, sur les haies et les continuités écologiques ou encore sur la problématique des déchets sauvages attirant une biodiversité « non désirée » dans le territoire avec des goélands, des pigeons etc. L'approche intéresse également la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien. Celle-ci a décidé de présenter, en partenariat avec AgroParisTech et le CPIE d'Ajaccio, un projet d'ABC incluant une démarche patrimoniale, à l'OFB, qui l'a à nouveau validé.

Les actions à fort effet de changement que nous voulons mener/entreprendre

Avec le concours de partenaires-mécènes, dont la recherche est en cours, la chaire vise trois objectifs :

1. **Révéler et renforcer le potentiel de la facilitation stratégique et de l'approche patrimoniale**, en assurant une meilleure communication sur les expériences et expertises accumulées et en continuant d'approfondir et d'améliorer les concepts et les procédures sur lesquels elles reposent ;
2. **Investir de nouveaux champs d'investigation**, que ceux-ci soient en rapport étroit avec les enjeux du vivant ou qu'ils relèvent plus généralement de configurations complexes et multi-acteurs ;
3. **Intervenir davantage aux côtés d'opérateurs nationaux et internationaux**, afin de les aider à mieux relier leurs préoccupations et leurs dynamiques aux marges de manœuvre et aux leviers d'actions et de regradation du vivant qu'est en mesure d'apporter le niveau territorial.

Ces objectifs seront atteints au travers de trois volets d'actions :

1. **Approfondir la connaissance théorique et les savoir-faire en matière de gestion en patrimoine commun**. Ce travail sera consacré à :

- Enquêter sur les processus opérationnels favorisant l'action en commun (expérimentations, observations, retours d'expérience, etc.) ;
- Développer des concepts nouveaux comme celui de regradation du vivant ;
- Produire de l'analyse stratégique sur les problèmes complexes et multi-acteurs auxquels nos sociétés sont confrontées, grâce à des interventions-recherches sur des sujets non encore explorés mais aussi à l'exploitation du large corpus d'interventions de facilitation stratégique menées depuis 40 ans.

En parallèle nous avons pour ambition de construire **une recherche-action en partenariat avec les acteurs de la société** pour, avec eux, enrichir les procédures de facilitation stratégique et développer des projets d'action complexe. A cette fin, **un club de décideurs, lieu de rencontre entre acteurs de la société intéressés à la gestion en patrimoine commun**, aura pour objectif de faire émerger leurs questionnements et besoins et d'étudier les innovations pouvant être apportées en réponse par la facilitation stratégique.

2. Former les ingénieurs et les cadres d'aujourd'hui et de demain aux grands principes de la gestion en patrimoine commun. A travers la formation initiale et continue, la montée en compétences des décideurs et des élus, ainsi que la contribution à la structuration d'une filière professionnelle de praticiens en facilitation stratégique, nous souhaitons concourir à outiller les acteurs de notre société à la gestion complexe et multi-acteurs.

3. Diffuser et mettre en débat nos acquis dans différentes sphères afin d'accroître la compréhension et la mobilisation de la gestion en patrimoine commun du vivant au sein de la société : réseaux d'élus et de décideurs publics et privés, monde académique, grand public.

Ces actions seront mises en œuvre selon un calendrier de développement progressif, avec des étapes qui pourront se chevaucher en partie.

1. Valoriser davantage les travaux déjà réalisés pour en tirer des enseignements et des préconisations de portée générale

2. Proposer et animer des lieux de rencontre pour des acteurs confrontés aux problèmes complexes de gestion du vivant, afin d'identifier avec eux des problématiques d'intérêt commun et de faciliter l'émergence de coalitions favorables à la diffusion et à la mise en œuvre des approches patrimoniales (« club de commanditaires », club de territoires,...).

3. Mener des interventions-recherche sur des sujets majeurs pour montrer le plein potentiel de la facilitation (crises sanitaires, faibles doses, ouverture de mines,...)

4. Mettre au point des procédures d'amorçage permettant une entrée progressive de commanditaires potentiels dans l'initiation et la facilitation d'une démarche de gestion en patrimoine commun.

5. Contribuer à la pérennisation et au développement à la fois du secteur professionnel des **facilitateurs stratégiques** et des **dispositifs de facilitation** dans les territoires

Le modèle chaire, consortium de partenaires mécènes

Les **Chaires partenariales de mécénat portées par la Fondation AgroParisTech** sont des plateformes qui facilitent la rencontre des acteurs et l'instauration du dialogue au service d'une ambition d'intérêt général. Elles permettent la mise en commun des questions de recherche, de formation et de l'innovation dans un contexte non-concurrentiel, des ressources pour répondre à des défis partagés et le développement des stratégies gagnantes pour chaque partenaire.

La gouvernance de la Chaire est portée par un Comité d'orientation et d'évaluation, et d'un Comité de pilotage opérationnel, chaque comité étant composé du responsable de la Chaire et d'un représentant de chacun des partenaires fondateurs (un partenaire = une voix).

Devenir partenaire de la chaire Patrimoines communs et facilitation stratégique permet de :

- **Investir dans un champ novateur** de recherche-action, qui contribue de manière originale à répondre à des enjeux majeurs de société ;
- **Aligner stratégie et engagement** en développant des démarches utiles et concrètes sur le terrain au service des territoires ;
- **Contribuer au développement d'une approche et de métiers** nécessaires pour les territoires ;
- **S'associer à des actions visibles et transformatrices**, tant dans la sphère publique que privée ;
- **Bénéficier d'une déduction fiscale** grâce au levier du mécénat (60% sur l'impôt sur les sociétés).